

Canada

Province de Québec

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 4 avril 2023 à 19h à la salle communautaire, sis au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon,	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4
Madame Pascale-Sophie Bélanger, Conseillère	poste n° 5

Est absent :

Madame Paulette Lemieux, Conseillère	poste n° 6
--------------------------------------	------------

Aussi présent :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

**Informations du Maire**

**1. Ordre du jour**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Législation, Greffe & Conseil**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 mars 2023
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 mars 2023
- 2.4 Politique sur la protection des renseignements personnels

**Note au procès-verbal**

La Directrice générale adjointe et adjointe au Président d'élection, madame Sara Turpin, déclare et certifie que le nouvel élu, Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller poste n° 3, a été assermenté et qu'il a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

**3. Finances, Administration et Ressources humaines**

- 3.1 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé – UMQ
- 3.2 Fin de mandat – Trappe de castors
- 3.3 Nomination Directrice générale, trésorière-greffière par intérim

**4. Transports, Travaux publics & Télécommunications**

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

7.1 Rapport mensuel du mois de mars 2023

7. Rapport SCRI 2022

7.3 Compresseur air respirable

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR23-04-033

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et que \_\_\_ personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h00.

MD AR23-04-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 et qu'aucune modification n'est apportée;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Paul Brouillard

Appuyé par Pascale-Sophie Bélanger

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-036

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 mars 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger  
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 31,797.42\$, des prélèvements de 79,940.63 \$, les comptes à payer de 45,768.19 \$ ainsi que les salaires nets payés de 59,120.84 \$ en date du 31 mars 2023 pour les chèques n<sup>os</sup> 3881 à 3939, les prélèvements n<sup>os</sup> 704 à 721 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-037

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 mars 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 mars 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-038

POLITIQUE DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE conformément à la nouvelle loi 25, la Municipalité de Denholm doit se doter d'une Politique sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe, madame Sara Turpin, a soumis un projet de Politique au Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'adopter la Politique sur la protection des renseignements personnels; tel que présentée par la directrice générale adjointe, madame Sara Turpin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-039

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPEÉ - SOLUTION UMQ

ATTENDU QUE conformément *au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Denholm et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Denholm souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.

POUR CES MOTIFS, il est  
Proposé par Pascale-Sophie Bélanger  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE, la municipalité de Denholm mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE, la municipalité de Denholm s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Denholm joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE, la municipalité de Denholm s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-040

TRAPPEUR ATTITRÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE à la suite de son élection au conseil municipal, monsieur Zakary Armstrong a remis sa démission comme trappeur de la municipalité;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'approuver la démission de monsieur Zachary Armstrong comme trappeur attitré de la municipalité pour la gestion des castors sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-041

NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE, TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un arrêt de travail pour une durée indéterminée du Directeur Général, Secrétaire, Trésorier-Greffier Monsieur Stéphane Hamel.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire nommer madame Sara Turpin au titre de Directrice générale, trésorière et greffière par intérim jusqu'au retour de Monsieur Stéphane Hamel.

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger  
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU de nommer Madame Sara Turpin au titre de Directrice Générale, trésorière et greffière par intérim.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

VOIRIE

VIE SOCIALE, SANTÉ, LOISIRS ET CULTURE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil du rapport sur les activités du mois de mars 2023 du Service incendies.

MD AR23-04-042

SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIES 2022 (SCRI)

ATTENDU QUE dans le cadre du schéma de risque en incendies la municipalité doit faire un rapport d'activités de son service d'incendies chaque année;

ATTENDU QUE le Directeur du Service sécurité incendies, monsieur Yves Binette, a déposé ledit rapport au Conseil municipal le 21 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'informer le Coordonnateur en prévention en incendies de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier et le ministre de la Sécurité publique que le Conseil municipal de Denholm a pris connaissance du rapport du schéma de risque en incendies 2022 déposé par le Directeur du Service sécurité incendies de Denholm, monsieur Yves Binette, et ce, conformément à *l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendies* et que le rapport 2022 soit acheminé au ministre de la Sécurité publique via la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à savoir monsieur Louis Gauthier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD AR23-04-043

**DEMANDE D'APPUI POUR L'ACHAT D'UN DEUXIÈME COMPRESSEUR**

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie doit s'approvisionner régulièrement en air respirable suite aux interventions ou pratiques;

ATTENDU QU'actuellement la ville de Maniwaki possède le seul compresseur d'air respirable sur le territoire;

ATTENDU QUE la localisation géographique du compresseur est problématique pour certaines municipalités plus au sud;

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie et des contraintes de ressources humaines;

ATTENDU QU'UN deuxième équipement est non seulement nécessaire pour optimiser les opérations sur le territoire, mais prolongera la durée de vie de l'équipement de la ville de Maniwaki;

ATTENDU QUE lorsqu'un bris d'équipement survient les municipalités doivent se déplacer à l'extérieur de la MRCVG pour s'approvisionner en air ce qui occasionne des coûts supplémentaires.

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Paul Brouillard  
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE Le conseil de la municipalité de Denholm appui la demande de l'AGSIVG au conseil des maires d'autoriser l'achat d'un deuxième compresseur d'air respirable et que celui-ci soit installé à la caserne de Kazabazua;

QUE l'AGSIVG s'engage à rechercher les programmes de subvention pertinent;

QUE l'AGSIVG soit mandaté pour rédiger le devis technique et soit le gestionnaire de ce deuxième équipement;

QUE toutes les municipalités aient accès à ce deuxième compresseur et qu'il soit financé par une quote-part équitable pour tous.

QUE cette résolution soit envoyée à la MRCVG.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 9 mai 2023 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question n'a eu lieu.

MD AR23-04-044

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h57

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Et j'ai signé ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2023

\_\_\_\_\_  
Gaétan Guindon, Maire  
Municipalité de Denholm

Je soussigné, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière par intérim de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2023

\_\_\_\_\_  
Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière  
par intérim  
Municipalité de Denholm